



HAL
open science

La nature ordinaire en espace agricole. Japon, Angleterre, France : qui protège quoi dans les campagnes aujourd'hui ?

Yvon Le Caro

► **To cite this version:**

Yvon Le Caro. La nature ordinaire en espace agricole. Japon, Angleterre, France : qui protège quoi dans les campagnes aujourd'hui ?. Espacios naturales protegidos / Espaces naturels protégés. 3e colloque hispano-français de géographie rurale, Asociación de Geógrafos Españoles, May 2007, Baeza (Jaen, Andalucia), Espagne. pp. 499-515. <halshs-00636124>

HAL Id: halshs-00636124

<https://shs.hal.science/halshs-00636124v1>

Submitted on 27 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

LA NATURE ORDINAIRE EN ESPACE AGRICOLE. JAPON, ANGLETERRE, FRANCE : QUI PROTEGE QUOI DANS LES CAMPAGNES AUJOURD'HUI ?¹

LE CARO, YVON

Laboratoire de géographie sociale RESO, UMR CNRS
6590 ESO – Espaces et sociétés Rennes (France) -
Université Rennes 2 Haute-Bretagne
yvon.lecaro@univ-rennes2.fr

Doit-on protéger la nature ordinaire ? Lorsque l'intérêt écologique ou patrimonial d'un espace naturel n'est pas exceptionnel, pourquoi le protéger ? Et le protéger de quoi ? Ces questions sont au cœur des études sur les relations entre l'agriculture, la forêt et l'environnement, et se traduisent par des discussions sur la capacité de systèmes naturels anthropisés à maintenir la biodiversité, à diversifier les habitats, à limiter les accumulations de polluants dans les sols et les eaux, etc. (Thiébaud, 1989 ; Girardin et Charbonneau, 1999 ; Mougnot, 2003). Elles motivent certaines extensions du droit de l'environnement aux paysages banals (Labey, 1992 ; Buller, 1999). La complexité de ces questions et la difficulté à obtenir un consensus sur les mesures à prendre tiennent à la double nature du rapport entre les espaces cultivés et la nature. D'une part, extra-agros pourrait-on dire, les espaces agricoles sont en rapport de comparaison avec les espaces de nature moins anthropisée qui les entourent (les espaces dits « naturels », dont les forêts). D'autre part, intra-agros, les activités humaines sont en interaction, mi conflictuelle mi symbiotique, avec la nature ou les éléments de nature qu'ils contiennent. Il est à noter que le rapport à la nature des espaces forestiers issus de plantations est également décliné entre interaction et comparaison (à des futaies jardinées plus riches en biodiversité

par exemple). Autre difficulté, les espaces agricoles et forestiers qui constituent l'identité des campagnes sont soumis à des contraintes fortes de la part du système capitaliste mondialisé, ce qui amène, en parallèle à la protection de leurs éléments de nature, à se poser la question de leur protection en tant qu'espaces humains et productifs. Protéger l'anthropisation du milieu peut alors revenir à protéger la nature qui s'y développe.

Dans une première partie, nous explorons les limites et les contenus géographiques possibles de cette nature ordinaire, en particulier agricole. Nous faisons l'hypothèse que toutes ces questions ne se posent pas de la même façon et ne trouvent pas les mêmes solutions dans des contextes géographiques différents, et nous proposons dans une seconde partie un aperçu comparé de situations observables en France, au Japon et au Royaume-Uni, sur la base de nos travaux et séjours de recherche dans ces trois pays. Dans une troisième partie, nous proposons d'en tirer quelques éléments de compréhension des modes de qualification et de protection de la nature dans les campagnes.

1. La nature ordinaire : cultivée, accessible et culturelle

Dans la campagne agricole (mais la démonstration pourrait être étendue à d'autres espaces anthropisés), la nature est a priori ordinaire, parce que les écosystèmes sont limités dans leur volume et dans leur fonctionnement, et qu'au bout du compte la place de l'homme y est telle que la nature y perd son caractère sacré. D'un point de vue plus positif, cette nature ordinaire présente, en tant que nature, trois caractéristiques originales : elle témoigne des rapports de l'homme à la nature ; elle témoigne de la nature en général auprès des habitants, parce qu'elle est accessible ; elle témoigne de la dimension profondément culturelle de la nature « à protéger », protection qui ne peut être fondée sur les seuls critères écologiques.

a- Nature sauvage versus nature cultivée

La nature sauvage s'oppose à l'homme moderne, parce qu'il a construit sa société et ses buts hors de la nature. Parallèlement, la crise environnementale rappelle à l'homme qu'il vit en interaction avec la nature sauvage. S'il ne reste plus beaucoup d'hommes capables de vivre en symbiose avec elle, la civilisation technicienne ne peut se targuer d'avoir « mis fin » à la nature en la dominant totalement. D'un « tout est nature », nous ne sommes pas passés à un « plus rien n'est nature ». Entre ces deux situations extrêmes, depuis la révolution néolithique, les civilisations paysannes ont développé un apprivoisement de la nature, une domestication partielle qui fait des éléments de nature présents à la campagne autant de signes de l'homme. Parallèlement, la nature cultivée garde de la nature des caractères biologiques et écologiques qui tiennent au caractère vivant des objets de l'intervention humaine, en particulier les sols, les végétaux et les animaux. L'agriculture se distingue en cela d'activités secondaires ou tertiaires réalisées autour d'objets inanimés et dans un cadre généralement bâti. Elle réalise un équilibre, et parfois une synthèse, entre la *natura naturans* darwinnienne, avec laquelle l'homme doit composer, et la *natura naturata* cartésienne, dont l'homme imite, maîtrise puis domine les mécanismes (Larrère C. et R., 1997).

De ce fait, en espace agricole, on trouve un curieux mélange de natures. La nature sauvage, sauvage en ce qu'elle préexiste à la volonté humaine, persévère au sein des espaces interstitiels que sont les haies, les zones humides, les bosquets et autres ronciers qui ont échappé à la charrue. Elle s'insinue, souvent à l'insu de la connaissance agronomique ordinaire, dans le secret des microfaunes et microflore du sol. Elles viennent troubler les cultures en laissant germer des adventices et pulluler des parasites.

Cette nature sauvage prend place au sein d'espaces pro-

fondément modifiés par l'homme dans leurs formes, leur hydrologie, leur végétation, leur faune et leur flore : en construisant des agro-écosystèmes, l'homme met au monde une nature produite, parfois très riche, si riche qu'il importe de la protéger contre l'avancée de la nature sauvage : ainsi l'on cherche en France à protéger les pelouses calcaires des grands Causses contre l'enfrichement, ou bien les prairies vosgiennes contre le retour de la forêt. L'espace agricole contient enfin une nature domestique, faite d'espèces cultivées et élevées sur la base d'une sélection multi-millénaire et de méthodes agronomiques diversifiées. Cette biodiversité agricole, patrimoine de races animales et de variétés végétales, qu'elles soient anciennes ou issues de la recherche récente, fait l'objet de protections spécifiques.

Il existe donc qualitativement trois natures en campagne : nature sauvage interstitielle, nature produite des agro-écosystèmes, nature domestique. Mais ces natures ne prennent sens qu'en devenant perceptibles. Et cette perception est possible lorsque la nature devient accessible, tant sur le plan physique que sur le plan symbolique.

b- Nature sous cloche ou nature accessible ?

Quel sens pourrait avoir, pour l'homme, une nature inaccessible ? Si la pression de fréquentation est si grande sur les espaces naturels sensibles que l'on y doit définir une capacité de charge, si la gentry britannique dépense des fortunes pour s'assurer l'exclusivité de l'accès à la campagne, en particulier pour la chasse et la pêche, si les Japonais amènent au cœur de leurs villes des éléments naturels tellement miniaturisés (bonzaï) qu'ils en deviennent virtuels (tamagoshi), c'est probablement que l'accès à la nature, quelque soit la forme qu'il prend, répond à un besoin impérieux de l'homme. En Suède, ce droit, la *Friluftsliv*, est constitutionnalisés (Guillerot et al., 1995).

Or pour la plupart des gens, dans la plupart des espaces

urbanisés et cultivés, la nature la plus accessible, avec celle des parcs urbains, reste la nature ordinaire des campagnes que l'on peut fréquenter à côté de chez soi, dans ses déplacements de week-end ou en vacances. De ce fait, dans la campagne ordinaire, la nature est perçue comme une nature familière, où l'on va se promener. La nature y est perçue avant tout en tant que paysage, et son accessibilité est au premier plan des préoccupations. Conjugée au caractère anthropisé du paysage, cette caractéristique tend à reléguer l'approche écologique au second plan.

Heureusement, les « beaux » paysages préservent souvent la biodiversité, si bien que la protection de la nature ordinaire peut raisonnablement s'appuyer sur un désir d'accès pour les loisirs et le paysage : d'une part le risque de surfréquentation est par construction modéré dans des espaces banals qui éparpillent leurs usages de manière diffuse, et d'autre part les promeneurs participent à la prise de conscience environnementale et paysagère des agriculteurs (Le Caro, 2007). Néanmoins, l'attractivité de la nature ordinaire varie en quantité et en qualité d'une culture à l'autre. Nous devons donc rechercher, dans les campagnes étudiées, dans quelle mesure la nature protégée alimente la fréquentation, et en quoi la possibilité d'une fréquentation participe de la patrimonialisation de natures ordinaires qui passeraient sans doute inaperçues en son absence.

c- Nature écologique versus nature culturelle

La nature, y compris la nature sauvage, est aussi, en tant qu'élément de notre être-au-monde, un construit culturel. Nous agissons sur elle, comme sur tout autre élément de l'écoumène, par des gestes techniques et nous incorporons en nous, dans ce qu'Augustin Berque appelle notre corps médial, un ensemble de symboles, en l'occurrence d'écosymboles, qui participent de notre être (Berque, 2000). Ces gestes techniques et ces symboles sont socialement et culturellement construits. L'agriculture, qui « met

en forme » la nature de manière extensive et fondamentale dans le développement des civilisations depuis 10 millénaires, produit en retour des formes paysagères, des produits alimentaires associés à ces paysages, des rituels agraires souvent connexes aux célébrations animistes de la nature, bref une nature culturelle. L'écologie scientifique, qui s'est développée parallèlement à notre extraction urbaine du cadre naturel, nous permet de percevoir la dimension biologique de notre cadre d'existence, réincorporer cette dimension dans notre relation au monde en la mettant en mots, en lui donnant un statut culturel, véritable « prise » de conscience. L'exploration de la dimension culturelle de la nature à protéger nous semble donc nécessaire pour comprendre la diversité des attitudes vis-à-vis de la nature ordinaire : ce ne sont pas partout les mêmes catégories sociales qui protègent les mêmes éléments de la nature ordinaire, et pas pour les mêmes raisons.

2. Trois contextes, trois mystères

Le choix de la Bretagne, du Japon central et du Devon anglais pour mener cette comparaison ne résulte pas d'une sélection a priori sur des bases rationnelles, mais du rapprochement de terrains que nous avons fréquenté pour des recherches différentes. Ce choix présente toutefois quelque intérêt a posteriori, essentiellement parce que ces trois régions disposent de cultures bien différentes pour ce qui concerne tout à la fois le rapport à l'agriculture et le rapport à la nature, mais dans un contexte social global comparable. On observe par exemple (tableau 1), que les PIB par habitant sont comparables, et que les trois pays, développés, ont une faible fraction de leur population occupée à la terre. Par contre, la taille des exploitations agricoles, la fraction de l'espace national qui est cultivée, la place du riz sont très différentes. Il faudrait aussi mentionner la place de l'élevage beaucoup plus réduite au Japon, et le déficit agricole important du Royaume-Uni et du Japon, contrairement à la France qui bénéficie d'une agri-

Tableau 1 : Repères sur l'espace et l'agriculture (Japon, Royaume-Uni, France)

Critère	Japon	Royaume-Uni	France
Surface agricole utilisée (SAU en ha)	4 474 000	16 761 000	29 632 000
SAU en % du territoire métropolitain	11,84 %	69,60 %	54,56%
Forêts en % du territoire métropolitain	66,56 %	9,80 %	28,62 %
SAU en ares par habitant	3,50	28,00	49,00
SAU en ha par unité de travailleur agricole (*)	1,08	49,88	34,66
Surface moyenne des exploitations agricoles (ha)	1,49	111,74	50,22
Rizières (superficie en % de la SAU)	53,71 %	0 %	0,06 %
PIB en parité de pouvoir d'achat (\$ par habitant, 2004)	29600	31400	29600
Part des actifs agricoles dans la population active (*)	6,17 %	1,13 %	3,09 %

Sources : d'après statistiques nationales et OCDE. (*) Au Japon, la main d'œuvre agricole, qui comprend de nombreuses personnes sous-employées ou pluriactives, est probablement surestimée en volume

culture légèrement excédentaire.

Le but de cette communication n'est pas de juxtaposer trois monographies exhaustives du rapport à la nature ordinaire dans les trois contrées, mais de repérer ce qui, dans chacune des trois situations, peut nous éclairer sur un aspect particulier de cette relation.

a- Fukui (Chubu - Japon) : la rizière et la forêt *for ever*

Au Japon, la forêt couvre les deux tiers du pays (tableau 1). Avec la montagne, elle incarne l'espace inhabité. D'ailleurs le même terme « yama » désigne tout à la fois la forêt et la montagne. Cette association sémantique se traduit dans les paysages par un boisement systématique des pentes, même à basse altitude, dans la région de Chubu et dans le Japon septentrional en général. Par opposition, les terrains plats ou rendus plats sont le lieu des rizières et des villes. « *Au Japon, un champ, cela se cultive (tagayasu), mais une rizière cela se fabrique (tsukuru)* » (Berque, 2000, p.169). Les rizières partagent donc avec la ville japonaise une topographie et un rapport d'artifice avec la nature. Les zonages d'urbanisme concrétisent d'ailleurs cette lecture de l'espace en rendant constructible une large partie des rizières, et en permettant aux rizières d'occuper l'espace vacant entre les immeubles. Les cultures légumières, le thé et les vergers occupent

les espaces vallonnés, mais la rizière reste la figure archétypique du paysage agricole japonais. Elle occupe 54 % de la SAU japonaise, mais sa part atteint 89 % dans la région de Fukui (Horuriku, partie nord ouest de Chubu). C'est pourquoi nous limiterons ici l'analyse au tandem forêt-rizière qui structure les paysages agraires de cette région.

Les exploitations agricoles sont nombreuses et minuscules (1,5 à 1,7 ha de moyenne selon les sources), et sont très intensives en travail (figure 1). Dans ce contexte, même si 41 % des forêts japonaises sont des plantations de conifères, la forêt incarne la nature, tandis que la rizière incarne le travail humain. De la forêt-montagne (yama) vient l'eau des rizières, cette eau qui donne son caractère local au riz du village, qui assure la production et unit les paysans locaux dans un système collectif de gestion hydraulique. La figure 2 montre le gabarit qui marque le passage de l'eau, en lisière de la forêt où elle coulait librement, dans le domaine de

Figure 1. Travail des rizières dans la préfecture de Fukui, 2005 (© Yvon Le Caro)



Figure 2. L'eau coule de la forêt vers la rizière (préfecture de Fukui, 2005) (© Yvon Le Caro)



l'homme où elle va être canalisée, mesurée et exploitée. De la forêt-montagne vient aussi la source spirituelle, et beaucoup de temples shinto-bouddhistes sont situés à ses lisières : l'entrée monumentale accueille les fidèles côté village (c'est à dire du côté des hommes, de la ville et

des rizières) et les conduit progressivement vers le temple dont les formes finissent par se fondre littéralement dans la végétation forestière accrochée aux premiers contreforts de la montagne (figure 3). Tout cela explique le caractère sacré de la forêt-montagne-nature pour les Japonais, qui les conduit à s'entasser dans les rares espaces plans pour ne pas urbaniser les forêts (Pelletier, 2000).

Dans ce contexte, prise en étau entre la préservation des forêts et l'extension urbaine, l'agriculture japonaise ne survit que grâce à un consensus politique. Dans un archipel, qui plus est

dans un pays nationaliste et qui a fait l'expérience du blocus, il reste, comme un écho de la volonté déçue d'indépendance alimentaire, le souhait de « manger du riz japonais ». Malgré des coûts de production élevés, le riz japonais reste un produit phare dans la cul-

ture et l'économie alimentaire (figure 4). La protection du marché par des droits de douane élevé, en dérogation aux règles de l'OMC, tend aussi à préserver l'activité de centaines de milliers de personnes âgées, très souvent des femmes, qui poursuivent leur activité agricole comme complément de retraite mais aussi pour conserver une certaine dignité, dignité qui pour la plupart des Japonais passe par le travail, y compris après l'âge légal de la retraite. Le maintien de toutes petites exploitations est aussi justifié politiquement par la réforme agraire de 1946, qui en attribuant un lot à de très nombreuses familles, a ancré la production agricole

Figure 3. Temple (préfecture de Fukui, 2005) (© Yvon Le Caro)



Figure 4. Sachets de riz dans un magasin de vente directe (préfecture de Chiba, 2005) (© Yvon Le Caro)



Figure 5. Rizière (plants de riz), village et forêt (préfecture de Fukui, avril 2005) → (© Yvon Le Caro)



comme droit et comme devoir dans la culture commune.

La nature est-elle pour autant absente de l'espace agricole japonais ? Globalement, la césure est très nette entre l'espace cultivé et l'espace forestier (figure 5), le premier étant très pauvre en arbres. Il y a pourtant des adventices entre les plants de riz, des herbes folles sur les digues des rizières, des poissons dans les canaux. Il y a surtout le rappel constant de l'inclusion des agrosystèmes dans le cycle de l'eau, rendue visible et audible par le miroir des rizières et le murmure des dispositifs hydrauliques. Il y a enfin cette idée très japonaise que les plantes cultivées sont des dons de la nature, un des moyens pour l'homme de rester lié au substrat naturel de l'existence ; la biodiversité domestique des

variétés de riz est ainsi très appréciée. Globalement, ce rapport est essentiellement symbolique, et, hormis la lutte contre la pollution des eaux, la question de la protection de la nature se pose peu (ou pas) en espace agricole. Comme l'ensemble des construc-

tions humaines, les Japonais considèrent que la nature, bien plus puissante que l'homme, ne saurait être qu'égratignée par son action (Pons, 1993). C'est davantage en référence à l'alimentation et à la santé humaine que l'écologie a eu quelque prise sur les pratiques agricoles (Amemiya, 2007). Et c'est bien davantage la protection de l'espace agricole qui pose question aux Japonais que la protection de la nature qui s'y trouve, la protection de la nature leur semblant déjà actée au travers de la protection de l'omniprésent espace forestier. Ces dernières années, la baisse des soutiens au marché combinée avec les difficultés pour les familles de remplacer aux rizières les nombreuses personnes âgées qui les quittent ont conduit à l'abandon de rizières et à l'ap-

parition de friches. Et c'est contre ce phénomène, pas forcément désastreux du point de vue de la biodiversité, que se mobilise la société japonaise, en résistant aux injonctions de l'OMC ou bien en autorisant les sociétés à reprendre les terres abandonnées.

b- Devon (Angleterre – Royaume-Uni) : la beauté naturelle est remarquable

Si la nature et l'agriculture semblent faire chambre à part au Japon, elles sont concubines, voire consubstantielles en Angleterre. Malgré un contexte d'agrobusiness qu'en première analyse on pourrait imaginer détestable sur le plan environnemental, la plupart des farmers britanniques (figure 6), comme l'ensemble de la population, montrent un attachement fort aux structures paysagères héritées et entretenues, comme le bocage, les bosquets ou les zones humides. Pour comprendre cette situation paradoxale, il faut bien entendu faire référence à l'histoire rurale britannique depuis le mouvement des enclosures, mais aussi au rapport très particulier qui s'en est ensuivi avec le paysage rural (Lowenthal & Prince, 1964). Nous ne pouvons reprendre ici tout ce contexte socio-culturel, mais nous pouvons en rappeler quelques éléments qui restent déterminants aujourd'hui. D'une part la faiblesse numérique des farmers, leur professionnalisme (mis en cause dans les récents scandales sanitaires de l'encéphalite spongiforme bovine et de la fièvre aphteuse) et la taille importante des exploitations (tableau 1) s'accompagnent d'une mauvaise image dans la population, image que la National farmers union consacre beaucoup d'énergie à essayer d'améliorer ! D'autre part l'espace agricole produit le paysage de référence de l'imaginaire anglais, le paysage arcadien « à l'anglaise » composé de prairies, de bocage, d'arbres isolés et de constructions esthétiquement parfaites. Contrairement au Japon qui classe la rizière du côté de la ville, les anglais se réfèrent au vers célèbre de Cowper, « God made the country, and man made the town² », pour considérer la campa-

Figure 6. Une ferme betteravière dans le Devon (1999) (© Yvon Le Caro)

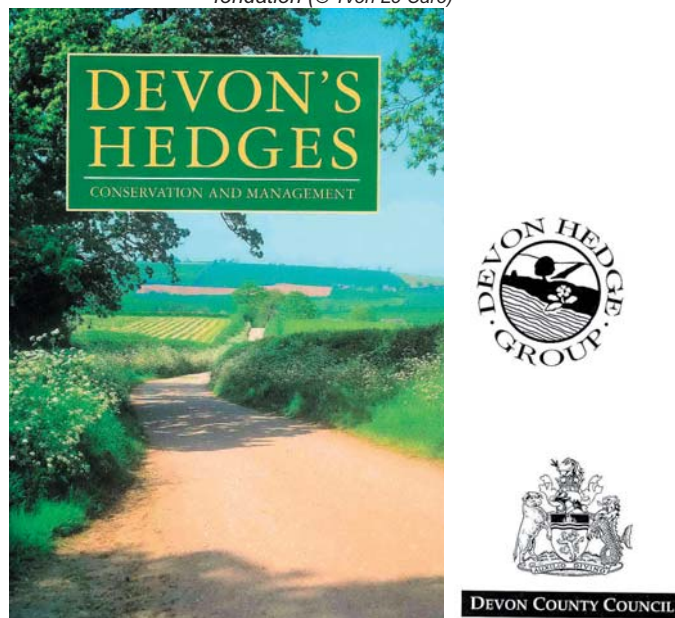


Figure 7. Paysages agricoles du Devon (1999) (© Yvon Le Caro)

gne agricole comme une forme « naturelle ». L'agriculture d'entreprise anglaise doit donc composer avec un impératif paysagiste tout à fait spectaculaire et original au sein des agricultures



Figure 8. «Devon hedges» : un projet co-piloté par les autorités locales et une fondation (© Yvon Le Caro)



occidentales. Cela se traduit, en terme de protection de la nature ordinaire, avant tout perçue comme paysagère (Cloarec, 1995), par trois types d'interventions politiques : une lutte populaire pour l'accès public aux paysages agraires, une batterie impressionnante de politiques publiques à vocation agro-paysagères ou agro-environnementales et l'intervention de fondations privées.

Vue par un Français ou un Japonais, la campagne agricole anglaise qui résulte de ces processus est très riche en haies, en arbres et en habitats naturels (figure 7). Par comparaison les Parcs nationaux, censés être des hauts lieux de Nature, sont souvent des écosystèmes remarquables mais pauvres en arbres, comme le Dartmoor et l'Exmoor pour ce qui concerne le Devon. Les paysages agricoles, plus variés, sont facilement classés en « aires de beauté naturelle remarquable » (Area of outstanding

natural beauty), AONB essentiellement agricoles qui couvrent 15 % de la surface de l'Angleterre, et dont l'intitulé même rappelle que le travail historique de façonnage de ces paysages est perçu comme naturel. Loin de toujours percevoir l'excellence paysagère de leurs farmers, les Anglais vivent très mal tout manquement à cette préservation « spontanée » des paysages, ce qui motive les politiques de protection. Nous renvoyons pour la description précise de celles-ci à l'ouvrage d'Andrew W. Gilg (1996) et pour les francophones à un article d'Henry Buller (1997). Notons simplement ici que le Royaume-Uni a été l'Etat qui a le plus rapidement et le plus massivement utilisé les crédits agro-environnementaux mis progressivement en place depuis 1985 par l'union européenne, et que les farmers ont très vite compris l'opportunité de souscrire à ce type de contrats, dans une logique plutôt opportuniste, comparable à celle avec laquelle ils abordent les possibilités de développer des activités récréatives à la ferme (business recreation). Il faut souligner l'investissement des fondations environnementales dans ces processus (figure 8).

Du côté du peuple, la perception est différente. Les enclosures restent un mouvement de dépossession des masses paysannes, et les Britanniques gardent une dent contre la gentry et « ses » farmers censés avoir confisqué le paysage agricole et par voie de conséquence la nature accessible (Shoard, 1987). Si les farmers maintiennent le paysage dans un bon état « naturel », l'accès en est rendu difficile par des règles juridiques restrictives. La chasse et la pêche coûtent excessivement cher, le cheval et le VTT sont très difficile en campagne du fait de la rareté des chemins non goudronnés (bridleways), tandis que l'important réseau des « public rights of way » (PROW), droits de passage en terrain privé basés sur les usages anciens, ne constitue que très partiellement un réseau d'itinéraires (Le Caro & Gilg, 2002). Depuis qu'en 2000, le « Countryside and rights of way Act », à l'issue d'une campagne politique intense, a autorisé l'accès libre

aux terres incultes (Parker, 2006), la contrainte des PROW, qui obligent littéralement à « coller au sentier³ », souligne le caractère privatisé de l'espace agricole.

On observe donc en Angleterre que si la nature ordinaire est objectivement préservée, par la gentry et les agriculteurs avec le soutien des associations et des politiques publiques, la motivation de cette préservation est associée à un contexte de luttes sociales autour de la question de l'accès. D'autre part, s'il existe un consensus sur la préservation d'un paysage agricole diversifié sur le plan esthétique et écologique, cela ne se traduit pas par une protection des agriculteurs qui entretiennent cet espace, puisqu'ils sont en tant que personnes et en tant qu'entrepreneurs clairement abandonnés à la logique impitoyable et a-territoriale des marchés.

c- Ille-et-Vilaine (Bretagne - France) : l'homme d'abord ?

Les paysages de Bretagne (figure 9) sont bocagers depuis des siècles, voire des millénaires (Meynier, 1958), et ces structures bocagères constituent, avec les zones humides, un réseau écologique majeur, d'autant plus utile que leur rareté isole les bois et forêts les uns des autres (8,3 % de la superficie départementale en Ille-et-Vilaine). Les modifications importantes apportées à ces structures depuis les années 60, dans le cadre des travaux connexes aux aménagements fonciers mais aussi à l'initiative individuelle de nombreux agriculteurs, ont conduit à souligner sur l'intérêt de conserver bocage et zones humides pour limiter les dégâts du vent et lutter contre les inondations, la pollution des eaux, l'érosion des sols et l'évasion corrélative des phosphates. La préservation de la nature ordinaire en Bretagne est donc une question d'actualité, connectée à la préservation des ressources en eau potable et à la protection du littoral contre les pullulations d'algues vertes. Parce que l'espace agricole y est très majoritaire, il représente en Bretagne, comme dans le Bassin parisien ou la

Figure 9. Paysage bocager en Ille-et-Vilaine (2003) (© Yvon Le Caro)

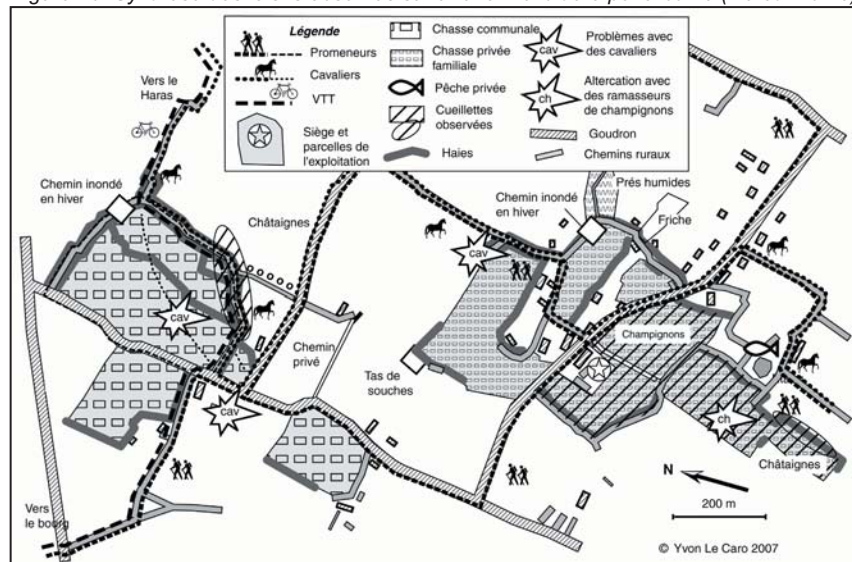


Gascogne, une large part de la « nature » existante dans chaque localité.

Les agriculteurs français en général et bretons en particulier s'estiment pourtant libres de conserver, modifier ou banaliser les paysages. Pour 80% des agriculteurs que nous avons interrogés en 1994 en Ille-et-Vilaine, un arbre en moins, c'était de la modernité en plus (Le Caro, 2007). Aujourd'hui encore, si la plupart s'accordent sur l'intérêt paysager de l'arbre auprès des bâtiments, une grande majorité des agriculteurs d'Ille-et-Vilaine considère la haie comme une forme gênante en bordure de champ et n'adhèrent pas ou peu aux programmes de replantation (Périchon, 2004). Il existe certes des agriculteurs qui s'intéressent à la nature, aux paysages bocagers et à leur préservation au sein de leur exploitation, mais soit c'est sur une partie seulement de celle-ci (par exemple les fonds de vallée), soit ils sont trop minoritaires pour modifier la tendance générale à la banalisation paysagère.

Par contre, les agriculteurs d'Ille-et-Vilaine sont 80% à trouver normal que le public fréquente leur exploitation pour la

Figure 10. Synthèse des loisirs observés sur une ferme laitière périurbaine (Ille-et-Vilaine)



promenade (à pied, en vtt ou à cheval), la chasse, la pêche ou la cueillette (Le Caro, 2007). La tradition française de libre accès aux espaces ruraux se traduit par une fréquentation effectivement très extensive de l'espace, comme le montre l'exemple d'une exploitation laitière périurbaine rennaise (figure 10). Contrairement à son homologue anglais, l'espace agricole français est un espace partagé (Le Caro et Gilg, 2002). Cette attractivité, si elle tient d'abord au caractère ouvert de l'espace, s'appuie beaucoup dans ses modalités sur les ressources naturelles du paysage. En retour, nous avons pu montrer que l'accès récréatif favorise la protection de la nature, du fait que les usagers (chasseurs, pêcheurs, promeneurs, etc.) amènent les agriculteurs à prendre conscience de l'intérêt public de leur exploitation, de la beauté de ses paysages et

de la richesse de ses biotopes (Le Caro, 2007). Certains agriculteurs mettent en œuvre, à leur intention, des dispositifs favorables à la biodiversité (figure 11).

L'agriculture est d'autre part directement à l'origine de nombreuses formes paysagères en France, qui tiennent à des bassins et des systèmes de production particuliers. Et, comme au Japon, nombre de ces systèmes sont associés à des produits de terroir à forte valeur culturelle. Ainsi, en soutenant leur agriculture, leurs agriculteurs et leurs productions agricoles, les Français défendent aussi la diversité des agro-écosystèmes parfois remarquables qu'elle maintient. Mais il faut bien noter que les soutiens publics, dont l'essentiel tient aujourd'hui aux primes de la PAC, ne sont globalement pas orientés vers les exploitations les plus respectueuses de la nature. La France est d'ailleurs une modeste utilisatrice des crédits agro-environnementaux de la PAC, contrairement au Royaume-Uni.

La situation française est donc paradoxale : la nature ordinaire agricole y est importante sur le plan quantitatif (espace concerné) et qualitatif (variété des paysages), et elle contribue à motiver une fréquentation récréative assez consensuelle. Mais les agriculteurs, ouverts à la demande de leurs contemporains sur le plan de l'accès, sont encore, pour la plupart, peu sensibles à

Figure 11. Trois exemples de protection liée au loisirs (Ille-et-Vilaine, 2003) (© Yvon Le Caro)



la protection de la nature ordinaire, souvent vécue comme une contrainte.

3. La nature ordinaire dans le projet humain?

A l'issue de ce voyage eurasiatique, nous pourrions tenter une synthèse des comparaisons bilatérales possibles entre les trois espaces étudiés. Mais il nous semble plus utile, en nous appuyant sur ces comparaisons, de dégager quelques réflexions transposables à l'étude de n'importe quelle nature ordinaire à protéger, puisqu'elles touchent au rapport que les êtres humains entretiennent avec elle.

a) La protection est construite selon la culture

Sur le plan des formes paysagères, la place de l'arbre et celle de l'eau en espace agricole semblent des marqueurs puissants de la place que l'on y accorde à la nature ordinaire. Le Japon se distingue sur ce plan, puisque l'arbre est partout *sauf* dans l'espace cultivé, alors que dans le Devon l'arbre *signale* l'espace cultivé. A l'eau domestiquée et apparente qui sature le paysage des rizières s'oppose l'eau que l'on draine et que l'on évacue des paysages d'Ille-et-Vilaine.

Outre ses contenus physiques et biologiques, les objectifs de protection de la nature ordinaire varient. La nature ordinaire est une référence esthétique et spirituelle au Japon, ce qui se traduit par une sanctuarisation quasi parfaite des forêts vis-à-vis de l'urbanisme, et par une insertion de l'espace agricole, symbolisé par la rizière, dans le cycle de l'eau. La nature-eau n'y fait qu'un bref passage entre le cours sauvage des sources et torrents qui arrivent des forêts en amont et la mer jamais très lointaine en aval. La rizière, construite de toute pièce, est donc davantage un espace de transaction avec la nature qu'un lieu naturel. En Angleterre, le paysage rural est une recreation du monde et la nature doit y garder une place visible importante, l'agriculture de-

vant au contraire s'y montrer discrète. Aux raisons esthétiques et symboliques s'ajoutent des raisons pragmatiques (le gibier et le poisson justifient de lucratives rétributions) et d'écologie militante. En France, c'est le caractère agricole qui domine les représentations de la nature ordinaire, dans un espace ouvert qui constitue une ressource paysagère et récréative pour tous. La protection de ces paysages et de cette nature sont pour l'essentiel laissés à l'initiative des agriculteurs, qui n'y attachent pas tous une égale importance.

Protéger la nature en milieu cultivé c'est donc mettre en questions, au Japon la croyance que la nature répare toutes les égratignures que lui porte l'activité humaine, dans le Devon l'appropriation exclusive des « landholders » (propriétaires et exploitants), en Bretagne la culture professionnelle des agriculteurs.

La protection de la nature ordinaire est défendue par des lobbies très différents. Au Japon, c'est toute la société qui sacralise la forêt et espère maintenir sa tradition agricole-rizicole, mais peu se mobilisent sur les contenus environnementaux précis à donner à ces deux milieux. Dans le Devon anglais, des fondations écologistes puissantes poussent le gouvernement et les farmers à signer des engagements contractuels, les farmers y voient une opportunité financière et la gentry reste très attachée à « ses » paysages agricoles. En Bretagne, face à une demande écologique mal structurée, les paysans restent persuadés de bien faire (ce qui n'est pas toujours faux !) et arrivent, politiquement et par inertie de la majorité d'entre eux, à cantonner la nature hors de tout dispositif de protection.

Il n'est donc pas possible de déterminer une attitude commune des agriculteurs et/ou des propriétaires dans ce domaine. Leur réaction très culturelle dépend du statut de l'agriculture et de la propriété foncière dans la culture nationale, et du rapport à la nature que nous venons d'évoquer. Les agriculteurs japonais, généralement propriétaires de leur petite superficie, n'ont pas de

préoccupation particulière en terme de protection de la nature, leur souci étant de pérenniser l'activité agricole. Les rizières sont peu fréquentées pour les loisirs, par contre elles sont un espace de travail collectif familial, y compris pour les citoyens qui viennent s'y « ressourcer ». Les farmers anglais, sous l'influence de la gentry qui possède une large partie des domaines, intègrent la protection des paysages comme une évidence, mais ne souhaitent pas faire partager cette nature au peuple. Au contraire, en France, les agriculteurs, qui exercent l'essentiel des droits d'usage qu'ils soient propriétaires ou fermiers, tolèrent volontiers l'accès du public mais tolèrent mal que l'on vienne leur donner des consignes de protection de la nature.

Il apparaît donc clairement qu'en matière de protection de la nature ordinaire, les attitudes des habitants, des agriculteurs, des propriétaires, des pouvoirs publics et des associations environnementales sont largement conditionnées par le statut que leur culture donne à la nature, à l'espace agricole, aux agriculteurs, à la forêt, à l'accessibilité des espaces privés, etc. Prendre conscience de cet état de fait peut aider à relativiser les positions exprimées ou les actions engagées, qu'elles tendent à éliminer ou au contraire à protéger la nature : elles ont généralement d'autres significations, qu'il importe de prendre en compte.

b) La pression capitaliste n'est pas très opérante.

Dans les trois pays que nous avons retenus, les paysages agricoles sont largement déterminés par l'insertion de l'économie dans la mondialisation. La question des liens entre le capitalisme et la protection de la nature ordinaire se pose dans la mesure où l'on peut imaginer que la recherche de la rentabilité dans une économie compétitive soit un frein à une protection de la nature peu ou pas rentable. Nous examinons cette question pour le seul espace agricole, la contrainte économique s'y exerçant à plus court terme qu'en gestion forestière.

Pour augmenter les surfaces productives, les agriculteurs français n'ont pas hésité à sacrifier des haies, des zones humides ou des landes. Certes la recherche d'économies d'échelle est nécessaire. Certes la PAC, depuis 1992, décompte les surfaces non productives, y compris les haies si elles font plus de 4 mètres de large, des surfaces éligibles aux paiements directs. Mais au Royaume-Uni, où ces mêmes primes s'appliquent et où des économies d'échelles plus importantes encore sont réalisées, les farmers ont bien moins pratiqué cet expansionnisme agraire. Et, dans un contexte foncier très patrimonial, l'activité agricole échappe à cette logique au Japon.

A surface égale, tous les agriculteurs ont intérêt à limiter les coûts. Cela devrait encore les conduire, et ce d'autant plus qu'ils sont mécanisés, à normaliser la forme des champs en modifiant le bocage ancien et en rectifiant les cours d'eau. Pourtant, si les remembrements français ont largement suivi cette logique, le caractère capitaliste des fermes anglaises ne les empêche pas de conserver une proportion beaucoup plus importante de ces structures paysagères.

Et lorsqu'il faut assumer des coûts pour protéger la nature, la volonté de préserver leurs marges devrait conduire les agriculteurs à tenter de reporter ces coûts sur les finances publiques. Les farmers anglais jouent ainsi à fond la carte des mesures agri-environnementales. Mais leurs homologues français n'adhèrent pas à l'idée de toucher de l'argent pour les services récréatifs ou paysagers qu'ils rendent effectivement, considérant ces services comme des choix personnels. Et si l'on considère que la préservation des systèmes et des espaces rizières est une forme de protection de la nature, les japonais préfèrent la financer par un prix « national » du riz que par des aides spécifiques, ce qui entrave la libéralisation des échanges agricoles.

Enfin, marchandiser les gestes de protection de la nature serait une autre manière d'intégrer cette protection au flux moné-

taires. Or, si de nombreux farmers du Devon saisissent les opportunités contractuelles, ils n'attendent pas après elles pour conserver un paysage diversifié, parce qu'ils accordent fondamentalement à ce paysage une valeur inaliénable en terme de cadre de vie et de fidélité au rapport au monde de la gentry. En France, si les agriculteurs maintiennent le paysage et la nature dans le champ domestique et refusent d'en monnayer la protection (Le Caro et Kergreis, 2007), nous avons développé l'hypothèse que c'est pour conserver entière leur maîtrise sur ces objets, leur capacité à exercer dessus un pouvoir individuel, peut-être pour équilibrer psychologiquement leur allégeance aux filières. Quant aux vieilles paysannes japonaises, elles attendent avant tout de leur travail qu'il maintienne leur place dans la société. Il semble donc que les individus, insérés au sein de sociétés structurées par une culture, soient capables de trouver des raisons de résister à la marchandisation du monde.

Les arguments économiques avancés pour justifier ou au contraire repousser la protection de la nature ordinaire nous semblent finalement très faibles. Ils relèvent le plus souvent de la rhétorique. Ainsi des agriculteurs français quand ils prétendent qu'avec de grandes exploitations, ils ne peuvent plus entretenir le bocage, ainsi de certains agriculteurs anglais tentés par un « chantage aux primes » élevant les mesures agro-environnementales au rang de condition à la préservation du paysage, ainsi encore des petits producteurs japonais qui utilisent la survie de leur ferme comme écran à la remise en question de certaines pratiques polluantes.

La propriété privée foncière elle-même, pilier du développement capitaliste et symbole s'il en est du rapport des paysans au champ socio-économique, est porteuse d'un droit à géométrie variable. En général, dans les trois pays étudiés, les propriétaires ont le droit de vendre, de se clore et de modifier les paysages. Mais les micro-propriétaires japonais ne vendent pas ! Les land-

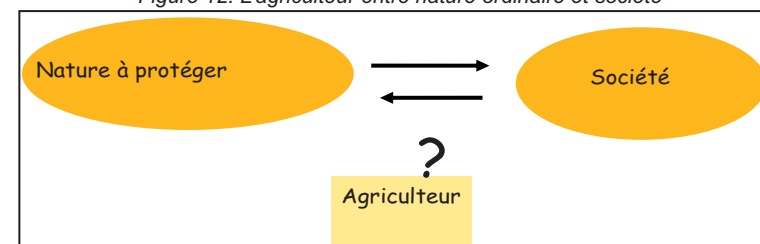
holders anglais soignent les paysages mais refusent l'accès au public, au contraire des agriculteurs bretons qui accordent volontiers l'accès mais ne veulent pas qu'on puisse les empêcher d'abattre. Il semble donc que la même propriété privée, censée mettre tout un chacun sur la voie de son intérêt bien compris, ne conduit pas partout à la même solution en matière de paysage...

c) Trois modes de médiation agricole, révélateurs d'enjeux

Dans chaque situation étudiée la nature protégée est comprise différemment, les « protecteurs » sont différents, et l'espace agricole n'est pas l'objet des mêmes attentes. Malgré les contraintes économiques lourdes que la mondialisation capitaliste fait peser sur les agriculteurs, nous avons montré qu'ils s'appuient d'abord sur des références culturelles pour adopter leurs attitudes concrètes en matière de protection. Le cadre culturel détermine parallèlement les objectifs et les moyens que la puissance publique, les associations et les citoyens en général attribuent à cette protection, dans un cadre local, régional et national. En espace agricole – que nous avons considéré ici comme espace de référence – il nous semble donc que la partie se joue à trois et qu'il importe d'analyser les rôles que jouent les agriculteurs dans le rapport entre leur société et la nature à protéger (figure 12).

Au Japon, le paysan est avant tout garant d'une partition spatiale constituante. La rizière met en valeur la forêt (par contraste paysager), et leurs lisières structurent l'espace : temples et

Figure 12. L'agriculteur entre nature ordinaire et société



villages sont à l'interface entre forêt et rizière et l'eau y est symboliquement captée (figures 2, 3 et 5). En supportant l'extension urbaine, la rizière évite aussi que l'on touche à la forêt, participant ainsi indirectement à la protection de ses biotopes. Depuis la réforme agraire, elle permet aussi à de nombreuses familles japonaises de garder un lien (et un aïeul) à la terre. Les agriculteurs, très nombreux, se voient donc confier une mission avant tout politique : produire japonais, entretenir les rizières, dans un être-là indéfini qui rassure. Le paysan japonais protège l'existence même de l'espace agricole entre la forêt et la ville, et la rizière est un bien culturel national. L'eau des rizières, transmutée en riz, permet à chaque Japonais de s'incorporer le flux naturel vital en provenance de la forêt-montagne yama. Le travail paysan est de ce fait médiateur du rapport des Japonais à la nature symbolique.

Le farmer est au Royaume-Uni conservateur d'une nature patrimonialisée. Le propriétaire (landowner) dispose d'un pouvoir fort sur le sol anglais. Par conséquent les farmers, qu'ils soient propriétaires exploitants, salariés (le plus souvent intéressés) ou fermiers (35 % des terres anglaises en 1995), assument en même temps la fonction productive et la fonction conservatrice. Ceci depuis les enclosures : ce sont les mêmes aristocrates qui ont défini le beau paysage et expulsé les paysans pour gérer eux-mêmes les domaines. Cela explique le paradoxe de farmers anglais respectueux des paysages (au moins vu de France) mais peu aimés de leurs compatriotes. Dans un contexte très « protectionniste », les farmers anglais se voient reproché leur moindre manquement paysager et surtout leur réticence à rendre cette nature, ordinaire et remarquable, plus facile d'accès pour le public. On leur reproche aussi parfois de monnayer leurs services paysagers. Le farmer anglais entretient donc soigneusement *un paysage de qualité*, riche en contenus « naturels », produit de la gentry pour la gentry, dont les citoyens d'aujourd'hui souhaitent

pouvoir profiter.

L'agriculteur breton (mais plus généralement français) souhaite avant tout *rester maître chez lui*, ce qui ne l'empêche pas d'ouvrir son espace à ses concitoyens. Cet espace agricole est donc un espace d'interaction sociale, mais il n'y a pas de consensus, ni au sein de la profession agricole, ni entre les agriculteurs et leurs concitoyens, sur la protection souhaitable de la nature ordinaire. Seul maître à bord de son exploitation pour ce qui tient au paysage, l'agriculteur français développe des attitudes paradoxales, moins systématiques que ces homologues japonais ou britanniques. En France, entre une nature qui *n'est pas* au cœur de la philosophie et une agriculture qui est un élément fondamental de l'identité nationale, les agriculteurs développent une vision personnelle de la place qu'ils doivent donner à la nature sur leur exploitation. Au-delà des goûts et choix personnels, leurs actes sont guidés par une idéologie anti-nature dominante dans leur profession et sponsorisée par l'agrochimie⁴. Ils se diversifient pourtant selon une morphologie (topographie, hydrographie) favorable à la richesse paysagère et selon des logiques de bassin de production, de terroir ou d'ambiance professionnelle locale qui induisent des paysages particuliers. Cela conduit à des différences énormes d'une parcelle à l'autre, d'une exploitation à l'autre, d'un terroir à l'autre. L'ensemble produit une nature ordinaire diversifiée qualitativement, mais « non garantie », parfois très riche écologiquement, parfois très pauvre. Cette nature agricole est globalement ouverte au public, et se traduit, comme au Japon, en produits alimentaires identifiés. L'image des agriculteurs français est très positive, mais ce système ne permet pas de contrôler les agriculteurs « destructeurs » de nature qui agissent impunément et fragilisent l'image de leur profession. L'agriculteur breton nous semble donc, comme son homologue anglais, producteur de nature agricole, mais dans un contexte culturel où sa protection ne va pas de soi.

Conclusion

La nature se niche dans les campagnes, et particulièrement en espace agricole, sous diverses formes. En choisissant de comparer trois cultures agro-paysagères très différentes dans trois pays au niveau de vie comparable, nous mettons en valeur des différences qui obligent à relativiser les conceptions que nous pouvons avoir, selon notre culture, de la place de la nature en agriculture et de la place de l'agriculture dans la production et la conservation de la nature. Notre présentation insiste sur les caractères particuliers de chacun des trois terrains et, par conséquent, en simplifie volontairement le portrait. Retenons de ce « voyage » une conception plus dense de la nature ordinaire, entre natures sauvage, produite, domestique, accessible et culturelle, cinq dimensions que la protection de la nature doit prendre en compte. Parallèlement, il nous aide à déconstruire des causalités trop faciles. Ainsi l'agriculteur français qui annonce abattre une haie « parce qu'il a trop grand à s'occuper », ou qui refuse les aides publiques s'il s'agit de « jouer les jardiniers de la nature », peut apprendre de son homologue anglais. Le farmer qui refuse l'accès du public au nom du droit de propriété peut apprendre de son homologue français. La paysanne japonaise qui pense que la tradition est seule garante du sens peut apprendre des terroirs français à conjuguer qualité, authenticité et qualité de vie. Ceux des agriculteurs français comme anglais qui pensent que leur avenir se fera à l'export avec des prix toujours plus bas et des paysans toujours moins nombreux et qui arguent de la modernité pour rejeter les petites fermes ou les circuits courts peuvent constater au Japon que l'agriculture y est à la fois préservée de la compétition internationale et insérée dans l'économie de marché.

Les consommateurs-contribuables aussi peuvent se poser des questions. Doivent-ils payer pour la nature ? Au Japon ils payent très cher leurs aliments, mais paradoxalement exigent

peu sur ce plan de leurs paysans. En Europe, ils exigent mais ne veulent pas payer ! Et comment expliquer que les farmers anglais reçoivent tant d'aides agri-environnementales, alors que leurs pratiques sont déjà relativement respectueuses de la nature ? Tandis qu'en France où il y aurait beaucoup à faire, trop peu y accèdent ? Serait-ce que le lobby des farmers a su jouer la fibre nature des anglais pour arrondir leur fin de mois ? Que celui des agriculteurs français préfère refuser les aides si elles entraînent des contraintes de production ? Que le contribuable japonais, ne voulant pas payer pour les retraites de ses grands parents, n'exige rien de plus d'eux qu'une continuation de la riziculture ? La protection de la nature semble être bien marginale face à ces enjeux sociaux !

Pour que la protection de la nature ordinaire soit effective à l'échelle régionale, certaines conditions sont nécessaires : reconnaître le rôle que jouent les agriculteurs et les forestiers ; relativiser les arguments juridiques (propriété privée) et économiques (coûts) dans le débat ; impliquer les citoyens-consommateurs. Mais nous tirons un enseignement plus général de cette étude : la nature ordinaire ne peut être protégée sur la seule base de l'approche naturaliste. Trois démarches doivent lui être associées, avec une intensité variable selon la culture et le contexte local : la protection de l'espace agricole (par un soutien adapté aux producteurs), la protection du paysage (en tant qu'interface esthétique et culturel avec la nature) et l'établissement de modalités acceptables d'accès public. Une telle approche intégrée nous semble de nature à prévenir beaucoup de réticences et à permettre une généralisation de la protection de la nature dans des campagnes habitées et partagées.

Médréac, le 1er janvier 2008.

Notes

¹ NB : Une première version de ce texte a été discutée oralement sous le titre « Ja-

pon, Angleterre, France : qui protège quoi dans les campagnes aujourd'hui ? » dans le cadre du 3^e colloque hispano-français de géographie rurale, « Espaces naturels protégés », Universidad Internacional de Andalucía, Baeza (Jaen, Espagne), le 28 mai 2007.

² William COWPER, 1785, *The Task*, livre 1, "The Sofa", ligne 749.

³ Expression de la Countryside agency (URL : http://www.countryside.gov.uk/LAR/Access/open_access/index.asp).

⁴ « C'est beau une région sans broussaille ! » (publicité pour Garlon, débroussaillant de la firme Dow AgroSciences)

Références

AMEMIYA Hiroko, « Le Teikei : la référence japonaise de la vente directe de produits fermiers locaux », in : *L'agriculture participative - dynamiques bretonnes de la vente directe*, Hiroko Amemiya (dir.), Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, pp. 21-48.

BERQUE Augustin, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris : Belin, 2000, 271 p.

BULLER Henry, « Les mesures agri-environnementales en Grande-Bretagne : enjeu national, politique communautaire », *Economie rurale*, 1999, 249, pp. 55-61.

CLOAREC Jacques, « Le paysage entre nature et culture », in : *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Ecole nationale du paysage (dir.), Paris : La Documentation française, 1995, pp. 81-89.

GILG Andrew W., 1995, *Countryside planning. The first half century*, London : Routledge, 1996, 2^e édition, xiv + 291 p.

GIRARDIN Philippe et CHARBONNEAU Simon, « Le pari d'un dialogue agriculture écologie », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 1999, 36, pp. 91-92.

GUILLEROT Marcel, LEROY William et ROCHE Pascal, *Identification et*

maîtrise spatiale du phénomène récréatif en Suède, Mémoire de maîtrise de géographie, Caen : Université / Uppsala : Université, 1995, 383 p.

LABEY Marie-Paule, « L'aménagement foncier et les associations de protection de la nature », *Bulletin de l'ANDAFAR*, 1992, 73, p. 20-26.

LARRÈRE Catherine et LARRÈRE Raphaël, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris : Aubier, 1997, 355 p.

LE CARO Yvon, *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, 431 p.

LE CARO Yvon & GILG Andrew W., « Accès récréatif à l'espace agricole : Ille-et-Vilaine (France) et Devon (Royaume-Uni) », *ESO Travaux et documents*, 2002, 18, pp. 33-41.

LE CARO Yvon & KERGREIS Sylvie, 2007. « L'espace agricole comme espace public : accès récréatif et entretien du bocage en Bretagne ». in : *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Yvon Le Caro, Philippe Madeline & Geneviève Pierre (dir.), Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, pp. 231-250.

LOWENTHAL David & PRINCE H. C., « The English landscape », *The geographic review*, 1964, 54 (3), p. 309-346.

MEYNIER André, *Les paysages agraires*, Paris : A. Colin, 1958, 192 p.

MOUGENOT Claude, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Versailles/Paris : INRA éditions/MSH, 2003, 230 p.

PARKER Gavin, « The Country Code and the ordering of countryside citizenship », *Journal of rural studies*, 2006, 22 (1), pp. 1-16

PELLETIER Philippe, « Le mythe du manque d'espace au Japon », in : *L'archipel accaparé. La question foncière au Japon*, Marc Bourdier et Philippe Pelletier (dir.), Paris : Editions de l'EHESS, 2000, pp. 89-120.

PÉRICHON Samuel, « L'impossible reconstruction des bocages détruits. Quand l'évolution des représentations sociales associées au bocage explique l'échec des politiques de replantation des haies dans les communes remembrées du sud-est de l'Ille-et-Vilaine », *L'espace géographique*, 2004, 2, pp. 175-187.

PONS Philippe, « Japon : un attachement sélectif à la nature », in : *Les sentiments de la nature*, Dominique Bourg (dir.), Paris : La Découverte, 1993, pp. 31-47.

SHOARD Marion, *This land is our land. The Struggle for Britain's Countryside*, London : Paladin / Grafton books, 1987, 592 p.

THIÉBAUT Luc, *La prise en compte de l'environnement dans une région de grande culture. La plaine de Dijon. Le Développement agricole face à une demande sociale non agricole*, Dijon : ENS-SAA / INRA, 1989, 2 vol., 60 p et 167 p.